

Compte-rendu du Conseil d'établissement du 02 juillet 2025

Lycée Français A. Dumas de Moscou

Introduction du Proviseur – Point d'actualité sur la législation russe concernant les personnels de droit local.

M. le Proviseur ouvre la séance en informant les membres du Conseil d'établissement des évolutions réglementaires affectant le recrutement des personnels de droit local, dans le contexte législatif russe. Il fait part de préoccupations importantes :

- Une volonté des autorités russes de faire appliquer une loi de décembre 2024 à l'ensemble des agents travaillant au sein des représentations diplomatiques (et par extension au LFM) d'ici fin 2025. Cette loi interdit aux représentations diplomatiques de recruter directement du personnel, en local.
- Des inquiétudes sur les risques d'ingérence de l'État russe sur les programmes, les conditions de travail et les coûts liés à ces évolutions. Un surcoût de 800 000 euros la 1^{ère} année, pour le LFM, est évoqué par la Direction.
- Une perte potentielle de maîtrise du système, car les contrats des PDL seront gérés par un prestataire local tiers (Inpredkadri, une émanation du MID), qui deviendrait alors l'employeur.
- Ces nouvelles règles ne s'appliquent, pour l'instant qu'aux nouveaux contrats ce qui empêche, actuellement, le LFM de recruter.

M. Giorgini (COCAC) représentant de l'Ambassade, précise que c'est bien la législation russe qui s'appliquera désormais. L'Ambassade poursuit des négociations afin de limiter les conséquences de cette réforme, notamment en tenant le lycée à l'écart de cette nouvelle configuration.

Les nouvelles règles s'appliqueraient d'abord aux nouveaux recrutés, sous forme de CDD renouvelables de 5 ans.

Questions abordées :

- Une question est soulevée sur la possibilité d'une externalisation des personnels à plus grande échelle. M. le DAF répond qu'en externalisation de nos 95 contrats locaux serait vu comme un détournement de la loi
- Mme Charbonnel propose de s'inspirer du modèle de l'Institut français de Saint-Pétersbourg, basé sur un statut de travailleur indépendant. Ce système présente toutefois des limites réglementaires
- M. Megrelis exprime son inquiétude concernant la situation financière de l'établissement et demande ce qui est prévu par la Direction comme plan d'action. Il rappelle que pour l'instant seules des augmentations de frais de scolarité (+15 % en 2025) sont proposées et appelle à une politique de soutien aux fratries
- La Direction répond que différents scénarios sont envisagés, mais qu'il est bien trop tôt pour les évoquer
- M. Giorgini rappelle que la situation du LFM est stable, ce qui constitue un motif de satisfaction pour les autorités françaises

1. Fonctionnement du Conseil d'établissement

- **Adoption de l'ordre du jour** : 17 voix pour / 17 votants
- **Approbation du PV du 19 mars 2025** : 17 voix pour / 17 votants
- **Désignation** :
 - Secrétaire de séance : Mme Sandrine Rey de Rovere
 - Secrétaire adjointe : Mme Magali Charbonnel

2. Vie pédagogique

Bilan pédagogique et éducatif 2024-2025

Secondaire : intervention de Mme Mendiondo, Proviseure adjointe.

En lien avec le projet d'établissement la priorité a été mise sur trois sujets :

- Le renforcement du dispositif FLSco avec création de référentiels par compétence grâce au travail de coordination de Mme Tlemsani. Cette dernière verra sa décharge augmentée en 2025/2026 pour coordonner le dispositif de la maternelle au lycée.
- Le plurilinguisme avec :
 - Le renforcement de l'offre de DNL : SVT + mathématiques
 - Le travail autour du BFI trilingue à poursuivre
 - La multiplication des projets de valorisation des LV : concours de traduction, modélisation ONU, semaine de la francophonie semaine irlandaise, mois des élections américaines, projets en espagnol, en allemand, voyage à Gallipoli...
 - Les activités en LV russe et notamment les voyages scolaires et les sorties culturelles.
- L'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers ; une formation a regroupé 18 enseignants à ce sujet et devrait donner une impulsion à l'école inclusive à la prochaine rentrée.
- Il est à souligner la forte activité du CDI pour renforcer ces deux axes mais également pour assurer l'ouverture culturelle de nos élèves ainsi que l'éducation aux médias. Le CDI a aussi été le cœur du projet autour de la Communication non violente : des interventions en 6^{ème} et 5^{ème}, à ce sujet, à pérenniser.

L'égalité femmes/hommes a aussi été un sujet important de l'année : théâtre, interdisciplinarité, invitations de personnalités diplomatiques...

Enfin, il est important de souligner la mise en place du dispositif du remplacement de courte durée pour assurer la continuité pédagogique ainsi que la force du conseil Ecole-collège qui a permis d'assurer une liaison efficace au niveau du cycle 3 : immersion des CM2, livret d'accueil pour futurs 6^{ème}...

Premier degré – Intervention de M. Yann Gosselin, Directeur du Primaire.

Formation des enseignants du premier degré :

Les enseignants du premier degré du lycée français de Moscou ne pouvant plus voyager pour les formations en Europe, des formations sur site sont proposées depuis deux ans, avec l'arrivée de Mme Boudjatit, à tous les enseignants de l'école primaire. Ces formations sont toujours en lien avec le projet d'établissement. Elles permettent aux enseignants de l'école de se former en continu et de faire évoluer leur pratique pédagogique en lien avec l'évolution de la population accueillie à l'école.

Mme Boudjatit remarque l'investissement des enseignants dans ces formations. Ces formations de type constellation amènent les enseignants à réfléchir sur une problématique commune. Ils participent ensuite à des observations croisées afin de faire évoluer la réflexion.

Evaluation du dispositif Flsco :

Le directeur présente le dispositif FLsco tel qu'il a été mis en place depuis deux années scolaires. Ce dispositif vise à proposer aux élèves néo-francophones un accompagnement renforcé en français à raison de deux séances par jour avec un enseignant spécialisé lors de leur première année au Lycée Français de Moscou (LFM). Lors de leur deuxième année, cet accompagnement passe en moyenne à une séance par jour, qui peut se dérouler en co-enseignement, signifiant que la professeure de FLsco enseigne dans la classe avec le groupe d'élèves qu'elle accompagne. L'efficacité de ce dispositif peut être mesurée au regard de l'évolution de la cohorte test d'élèves non-francophones arrivés au LFM en CP en septembre 2023 sans avoir été scolarisés au préalable. Ces élèves passeront en CE2 à la rentrée prochaine et n'auront plus besoin du dispositif FLsco. Le directeur précise que ce dispositif est efficient grâce à la concertation constante entre l'enseignant de classe et la professeure de FLsco.

Ouverture de la classe de TPS :

Une classe à double niveau TPS PS ouvrira à la rentrée prochaine sur le site Ivan Bounine. Cette classe aura un petit effectif, nous envisageons une dizaine de PS et 3 à 5 TPS.

Bilan éducatif par Mme Rey (CPE) et les élèves :

La MDL et le CVCL ont mené toute l'année un travail important pour faire vivre l'engagement des élèves dans leur établissement. Voici quelques exemples :

- Sensibilisation à l'écologie : éco-délégués, projet hydroponie, affiches
- Projet solidaire avec la fondation Zhiva : interventions au centre pédiatrique Blokhina.
- Projet "devoir de mémoire" : 11 novembre, 18 juin, conférence et exposé autour du 80^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, voyage à Gallipoli
- Inter-CVL à Prague avec la participation de deux de nos élèves
- Projet tutorat et présentation des EDS et des examens inter-niveaux
- Sentiment d'appartenance : développement d'une ligne de vêtement du LFM. Un sweat-shirt est d'ailleurs offert à M. le COCAC, lors du CE, par les élèves de la MDL
- Projets à venir : réaménagement de la cour et développement du tutorat

Problématiques de vie scolaire :

- Assiduité : taux de présence stable à 88 % par rapport à 2023/2024. Pic d'absences en terminale en fin d'année. Réflexion en cours sur l'organisation des révisions.
- Mise en place de 5 commissions éducatives et de cellules de veille trimestrielles pour lutter, notamment, contre l'absentéisme.
- Formation "PHARE" contre le harcèlement : 3 sessions avec équipe de personnels inter-niveaux.

Résultats aux examens et orientation post-bac

Baccalauréat 2025 :

- Taux de réussite : 93,75 % (30 élèves sur 32 ont obtenu le bac)
- Mentions :
 - Très bien : 15 % (dont 1 félicitations du jury)
 - Bien : 25 %
 - Assez bien : 25%

- 1er suivi postbac

Parcoursup : 32 élèves inscrits en terminale, 27 ont exprimés des vœux sur Parcoursup. 21 ont accepté une proposition, 1 a été refusé. Aucune donnée consolidée, à ce jour, sur les orientations en Russie ou à l'international.

Préparation de la rentrée 2025 :

- Les structures, les effectifs : voir annexe
- Les postes de détachés sont pourvus : 2 Professeurs des écoles, une professeure de lettres et un Directeur d'école
- Les IMP : voir annexe. La liste est approuvée par 17 voix sur 17. Un correctif sera proposé au 1^{er} CE de l'année pour intégrer de nouvelles IMP
- Révision du règlement intérieur : chantier amorcé en CVCL, poursuite prévue avec le conseil pédagogique et le CVCL en 2025-2026

3. Fonctionnement administratif et financier

Budget rectificatif n°1 (BR1)

M. le DAF/ACS présente les modifications du BR1 : voir en annexe. Des sommes ont été transférées des lignes des charges de personnels vers le fonctionnement. Cela permettra quelques travaux comme la réfection de la toiture et l'aménagement de la cour (tout cela à Milioutinski).

Remarque de représentants de parents : dans un contexte de difficultés financières, davantage de transparence sur les dépenses pourrait être souhaitable. Réponse du Proviseur : le budget a été voté en CE, il est ensuite remis aux mains de l'ordonnateur. Les représentants sont informés des évolutions du budget lors du BR1 et du BR2 puis du compte financier.

Vote du BR1 : 17 voix pour / 0 contre

- Conventions : les membres du CE sont informés de la reconduction et de la signature des conventions dont la liste est en annexe
- Les membres du CE sont informés du nouveau règlement intérieur de cette commission qui a été voté en séance (voir annexe)

Questions diverses

1. *Si les frais de scolarité n'ont pas été réglés pour l'un des enfants d'une fratrie, ne pas pénaliser la fratrie et permettre aux enfants dont les frais ont été réglés en entier d'être scolarisés l'année suivante.*

La Direction répond que cela est contraire au règlement financier de l'établissement et aux règles de la comptabilité publique puisqu'un seul créancier est nommé pour régler la dette : le responsable légal de l'ensemble de la fratrie.

2. *Possibilité de proposer une réduction dès le 2^{ème} et non le 3^{ème} enfant scolarisé.*

La Direction a effectué un calcul sur ce sujet. La demande semblait porter sur une réduction de 15%. Cela concerne 114 familles de l'établissement et aurait un coût de 160 000 euros pour le budget du LFM. Dans le contexte actuel c'est inenvisageable.

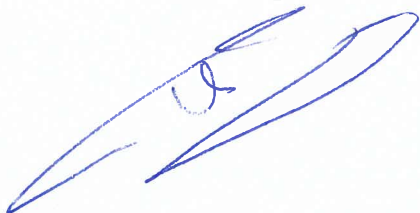
3. *Rajouter un point dans le règlement de la commission sociale : toutes les familles qui y font une demande y sont traitées dans les mêmes conditions, sans aucune distinction.*

Le Direction répond que l'article 3 du nouveau règlement intérieur de la commission sociale prévoit bien cette clause.

L'ordre du jour étant épuisé le CE se retire à 20h00.

La secrétaire de séance,

Mme Sandrine REY DE ROVERE
Conseiller Principal de l'Education



La secrétaire-adjointe de séance,

Mme Magali CHARBONNEL
Professeure des écoles



Le 2 juillet 2025

Visa du président du Conseil,



Jean-Paul SCHÜTZ
Proviseur du lycée